



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ÉTAT

Diversité et pluralité de la presse

L'aide aux médias voulue par le Conseil d'État passe d'abord par la jeunesse et différents soutiens ciblés

Création d'un kiosque virtuel regroupant les titres vaudois, abonnements à tarifs préférentiels pour les jeunes, augmentation des dépenses publicitaires, soutien à l'agence de presse nationale et à la formation des journalistes : voici les principales mesures que le Conseil d'État, répondant à un postulat de la députée Valérie Induni, soumettra prochainement au Grand Conseil. Ce plan d'actions en faveur de la diversité des médias vaudois, composante essentielle de la démocratie, est évalué à 6,2 millions de francs sur cinq ans

Le fonctionnement d'une société démocratique repose sur la possibilité de se former librement une opinion sur les événements du monde et les questions politiques nationales ou locales. Au vu de ces enjeux et préoccupé par la crise que connaît aujourd'hui le monde de la presse, le Conseil d'État estime fondé le principe d'une aide publique dans ce domaine.

Réaffirmant son fort attachement à la diversité des médias, tant publics que privés, le gouvernement propose un plan d'actions qui se présente dans une logique de soutiens ciblés, limités dans le temps, tant pour les médias traditionnels que pour les nouveaux acteurs médiatiques. Ce plan cumule des mesures de court et long termes avec, en priorité, un volet de sensibilisation, d'éducation et d'accès aux médias payants pour les jeunes citoyennes et citoyens. Par d'autres mesures ponctuelles, il vise aussi à stabiliser le système médiatique face aux transformations en cours et à éviter des disparitions irréversibles de titres. Il comporte également des investissements dans des nouveaux canaux d'accès et de distribution de l'information. À cela s'ajoute le financement d'études en collaboration avec les milieux académiques, afin d'explorer et de mieux connaître les modèles économiques alternatifs des médias, les habitudes de consommation du public vaudois, ou encore la viabilité et la nécessité d'une agence de presse pour les médias locaux et régionaux.

Priorité à la jeunesse

Le Conseil d'État estime prioritaire toute mesure favorisant l'exercice de la citoyenneté et l'encouragement à l'information et à la formation de l'opinion. Ainsi, il considère qu'il est nécessaire de sensibiliser les quelque 8000 à 9000 jeunes qui atteignent chaque année l'âge de 18 ans dans notre canton en les incitant à entrer dans une logique d'information payante, qui traite des enjeux de la vie publique et citoyenne. Pour ce faire, la création d'une plate-forme d'abonnement pour la presse vaudoise (kiosque virtuel vaudois) est proposée. Le but est d'agrèger les offres payantes existantes des différents médias couvrant l'actualité vaudoise et d'offrir à ces jeunes la possibilité d'y accéder pour une année et à un tarif hautement préférentiel. Par le biais de cette plate-forme, les éditeurs se verront également offrir l'opportunité de se présenter et de fidéliser leurs offres auprès d'un public renouvelé.

L'éducation aux médias étant l'un des trois axes prioritaires de l'éducation numérique, une expérience pilote au sein d'une vingtaine d'établissements de l'enseignement obligatoire et postobligatoire permettra de constituer des « packs média » comprenant plusieurs abonnements à différents titres vaudois, régionaux et locaux. Le contenu de ces packs et le choix des médias qui les composeront se feront sur des critères pédagogiques propres à chaque expérience pilote, en vue de favoriser l'exercice de la citoyenneté.

Autres mesures

Il est envisagé d'augmenter les dépenses publicitaires de manière régulière afin d'injecter rapidement des moyens aux effets directs et instantanés dans les différents médias vaudois (annonces en lien avec les droits démocratiques, les emplois et annonces de service public, par exemple). Tout comme la Confédération soutient au niveau national Keystone-ATS, il est proposé de consolider cette aide pour les besoins spécifiques du canton (prise en charge des coûts d'un ETP de journaliste au sein de l'agence existante afin de couvrir l'actualité vaudoise, à prix abordable pour les médias locaux et régionaux). La formation serait aussi soutenue par la prise en charge des frais d'écolage pour les journalistes stagiaires.

Les mesures proposées sont par principe subsidiaires, car il importe qu'à côté des médias du service public, des médias privés puissent déployer leurs activités de manière indépendante, tant en matière de stratégie d'entreprise qu'éditoriale. Le Conseil d'État tient aussi à préciser que ces mesures, qui ne doivent en aucune manière fausser la concurrence, respectent le principe fondamental de liberté rédactionnelle et éditoriale des médias.

Des moyens ciblés, un outil souple et adapté

Le Conseil d'État évalue les besoins financiers nécessaires à ce plan d'actions à plus de 6,2 millions de francs. Le gouvernement compte allouer chaque année, sur cinq ans, dans le cadre du processus budgétaire, les moyens disponibles pour la mise en œuvre d'un décret spécifique, instituant des mesures de soutiens à la diversité des médias. Ce décret, accompagné d'un rapport, soumis au Grand Conseil en réponse au postulat Valérie Induni et consorts - Pour un vrai soutien à la presse et aux médias (17_POS_238) -, assurera la base légale provisoire de ce plan d'actions. Il permettra aussi de renforcer les mesures prises par la Confédération, que le Conseil d'État

soutiendra activement, ou délivrées en collaboration avec d'autres cantons, notamment dans le cadre de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO). Une évaluation du dispositif sera transmise, sous la forme d'un rapport au Grand Conseil, et si la situation l'exige, le gouvernement viendra avec un projet de loi pour pérenniser le dispositif de soutien à la diversité des médias, en modifiant la loi sur l'information.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 janvier 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'État, président de la CGSO

TÉLÉCHARGEMENTS

[Projet_de_décret_instituant_des_mesures_de_soutien_à_la_diversité_des_médias.pdf](#)

[EMPD instituant des mesures de soutien à la diversité des médias et Rapport sur le postulat Valérie Induni et consorts - Pour un vrai soutien à la presse et aux médias \(17_POS_238\)](#)